



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

- Date de convocation : 17 mai 2024
- Date d'affichage : 17 mai 2024
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 18**
- **Votants : 23**
- **Pouvoirs : 5**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept mai 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Serge LOPEZ, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT et M. Thierry BOLLER Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : M. Jonathan ALLONGE donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, M. Claude KRIEGUER donne pouvoir à M. Eric THERRY, M. Alain BROCHARD donne pouvoir à Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Karen RIAND donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE et Mme Sandrine LENTZ donne pouvoir à M. Michel BRAULT.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°019/3.2 – VENTE VÉHICULE COMMUNAL : VOLKSWAGEN

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2211-1 et L2112-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 20 mars 2024 ;

Considérant l'ancienneté du véhicule et son remplacement par un véhicule neuf en 2023 ;

Considérant l'intérêt et la proposition de rachat de l'Olympique Viarmes Asnières-sur-Oise Football (OVA) pour un montant de 5 000 € qui sera échelonné sur 3 ans. À savoir, 2 000 € en 2024, 1 500 € en 2025 et 1 500 € en 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la vente du véhicule Volkswagen combi immatriculé 64 DEP 95 ;

Accepte l'échelonnement sur 3 ans (2024, 2025, 2026) ;

Autorise le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Le Maire,

La secrétaire,

